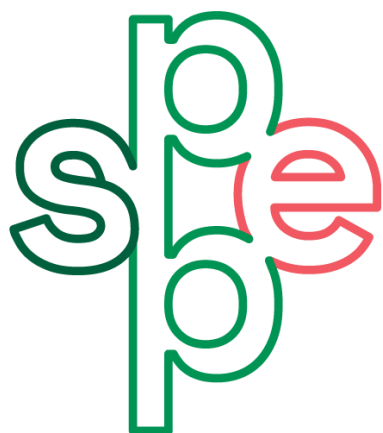




Syndicat des  
professeures  
et professeurs  
enseignants  
de l'UQAM

## **Pour une université démocratique et une valorisation de l'UQAM par un financement conséquent**

---

Mémoire du Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM (SPPEUQAM-CSN)  
présenté dans le cadre de la consultation pour la révision de la  
Politique québécoise de financement des universités

---

20 juin 2023

## Introduction

En réponse à l'appel à mémoires lancé par la ministre de l'Enseignement supérieur, le Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM (SPPEUQAM) a décidé de présenter un rapport complémentaire à celui présenté par la CSN, dans le but de défendre la perspective spécifique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ainsi que celle des personnes chargées de cours qu'il représente.

Nous souscrivons à l'ensemble des analyses et recommandations formulées par la CSN et reprenons même la structure dudit mémoire. Cependant, la situation particulière de l'UQAM en relation avec d'autres universités du réseau de l'Université du Québec (UQ), de même que par rapport aux autres universités montréalaises, ajoute d'autres spécificités à ce mémoire, que nous aborderons en fonction du rôle fondamental de l'UQAM pour la défense et la promotion du français ainsi que pour l'accessibilité des études universitaires, notamment pour les étudiantes et étudiants de première génération et à profils particuliers. La formule de financement doit tenir compte de ces spécificités pour un financement adéquat de l'UQAM tout en évitant de favoriser indûment les universités à charte et les universités anglophones.

Par ailleurs, la situation particulière des personnes chargées de cours en relation avec d'autres acteurs de l'enseignement universitaire nous pousse à présenter une analyse et des recommandations spécifiques qui répondent à des considérations d'équité, de justice et, en fin de compte, de démocratie. En effet, les personnes chargées de cours constituent un corps d'emploi particulièrement sensible aux variations de financement, en lien avec leur contractualisation. Une iniquité récurrente dans l'accès aux subventions de recherche et de création amplifie également cette précarité et constitue un gaspillage de talents et de ressources humaines formées et reconnues par le système d'enseignement supérieur, en contradiction avec les objectifs du chantier de l'Université québécoise du futur.

### 1. Orientations générales

L'appel à mémoires stipule que la nouvelle révision de la Politique québécoise de financement des universités (PQFU) vise notamment à :

- améliorer la contribution des établissements universitaires aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour l'économie québécoise;
- contribuer à la vitalité du français au Québec, notamment dans le domaine de la recherche scientifique;
- renforcer la capacité des établissements universitaires de valoriser, sur le plan économique, la recherche et l'innovation.

Nous précisons d'emblée que nous partageons entièrement le deuxième objectif, concernant la vitalisation du français au Québec<sup>1</sup> mais que nous récusons les biais utilitaristes et économicistes des deux autres, qui tendent à ne valoriser que l'apport

---

<sup>1</sup> Comme l'argumente le Comité école et société dans son rapport, *L'avenir du français au Québec dans un contexte de mise en concurrence linguistique entre les établissements d'enseignement*, FNEEQ-CSN, 2022.

économique des universités au détriment de ses missions fondamentales, visant l'épanouissement et l'émancipation, tant individuelle que collective, l'accessibilité des études, l'autonomie des établissements, la liberté académique ainsi que la poursuite du bien commun.

Bien que la prospérité économique puisse favoriser l'atteinte de ces objectifs, on ne saurait les réduire à cette seule dimension. Loin de là, l'idéologie de l'économie du savoir — subordonnant la création et la transmission de connaissances à l'engrangement de profits pécuniers à court terme — s'avère contreproductive, dans la mesure où elle détourne des ressources vers certains domaines lucratifs au détriment de recherches fondamentales ou de savoirs critiques qui permettent le développement harmonieux de la société dans son ensemble et même le développement de multiples savoirs pratiques basés sur des savoirs fondamentaux.

De plus, la mise en concurrence entre établissements universitaires, — y compris dans la perspective de recherches partenariales, dans un esprit de marchandisation du savoir — conduit à un gaspillage de ressources et à un déséquilibre du financement favorisant les universités anglophones ou celles ayant des facultés de médecine, captant la part du lion du financement, tant public que privé<sup>2</sup>.

De manière générale, nous pensons que le financement des universités, tant en recherche qu'en enseignement, devrait être public pour l'essentiel, afin d'éviter les déséquilibres et l'iniquité entre les différents établissements d'enseignement. Ainsi, la nouvelle PQFU devrait remettre en question la déréglementation des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux ; revoir à la baisse la part de l'investissement des entreprises privées ou philanthropiques, qui représentent des menaces concrètes et quotidiennes à la liberté académique.

De plus, conformément au principe d'accessibilité des études — faisant consensus au Québec depuis la Commission Parent —, la nouvelle PQFU devrait viser la gratuité scolaire et réduire ou éliminer autant que possible la contribution étudiante, conditionnant l'accès aux études à la situation financière des étudiantes et étudiants. Aussi, en ce qui concerne l'accès aux études supérieures pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH) ou à besoins particuliers, nous considérons que l'atteinte de cet objectif, que nous partageons, ne devrait pas retomber presque exclusivement sur les épaules des enseignantes et enseignants ni servir comme prétexte pour imposer de l'enseignement en ligne ou des technologies de l'information<sup>3</sup>. À l'inverse, la nouvelle PQFU devrait prévoir une diminution de la taille des groupes-cours et une augmentation des ressources à la hauteur de l'augmentation des besoins qui on crut de manière exponentielle au cours des dix dernières années.

---

<sup>2</sup> Voir à ce sujet le rapport du Comité école et société, *Les partenariats et la place de l'entreprise privée en éducation*, FNEEQ-CSN, 2021.

<sup>3</sup> Comme le dénonce le rapport du Comité école et société, *Augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap, diversification des profils étudiants et impacts sur la tâche enseignante*, FNEEQ-CSN, 2022. Voir également, le rapport *Intelligence artificielle en éducation. De la mission à la démission sociale : remplaçons l'humain au cœur de l'enseignement*, 2023.

## 2. Spécificités de l'UQAM

### par rapport aux autres établissements du réseau UQ et universités montréalaises

Dans le cadre de ce sous-financement chronique<sup>4</sup>, de cette privatisation du financement des universités et de cette mise en concurrence entre établissements universitaires, l'UQAM se voit désavantagée par rapport aux compensations que divers gouvernements ont pu apporter comme correctifs aux distorsions et aux iniquités du financement. N'étant ni une université en région ni une université de petite taille, l'UQAM passe sous le radar de plusieurs de ces politiques compensatoires. Il importe, cependant, de prendre en compte le rôle fondamental joué par l'UQAM dans l'intégration des étudiantes et étudiants de première génération ou ayant des profils particuliers. Ce rôle est assumé par l'ensemble du réseau de l'UQ, mais l'UQAM a des défis particuliers, dans la mesure où elle se trouve en concurrence, à armes inégales, avec d'autres universités montréalaises qui captent la même « clientèle » étudiante. Une « clientèle » qui ne devrait d'ailleurs pas être considérée comme une clientèle mais comme une population à desservir; mais qui, dans la situation actuelle de mise en concurrence des universités selon un mode de financement en fonction de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EETP), devient une ressource rare à « capter » par des moyens qui ne correspondent pas nécessairement à des objectifs académiques, comme des campagnes de marketing ou par le développement de programmes courts et professionnalisants.

Ainsi, bien que l'ensemble du réseau de l'UQ devrait recevoir un financement compensatoire, évalué dans le mémoire de l'UQ à 100M\$ annuellement, il importe de prendre en considération la situation particulière de l'UQAM afin de l'aider à accomplir sa mission dans son environnement particulier.

## 3. Financement des universités

Plutôt que des financements compensatoires, il serait nécessaire de modifier le mode de financement en réduisant substantiellement la dépendance aux EETP (dont la proportion dans la subvention de fonctionnement s'élève à 80%), ainsi qu'en augmentant la subvention accordée pour la population étudiante à temps partiel qui représente un tiers de la population étudiante totale et qui se concentre également dans des universités démocratiques comme l'UQAM. En effet, les étudiantes et étudiants à temps partiel engendrent des coûts, en infrastructures et services, comparables à ceux des étudiantes et étudiants à temps plein mais reçoivent une pondération moindre. Quoi qu'il en soit, en baissant considérablement la pondération des EETP et en dotant l'ensemble des universités des fonds de fonctionnement correspondant à leurs rôles et à leurs besoins, la question de la population étudiante à temps partiel deviendrait moins cruciale.

Il en va de même avec les subventions spécifiques qui devraient être réduites au minimum et s'ajouter à des fonds de fonctionnement conséquents avec les fonctions et besoins des universités. Autrement, les nombreuses et substantielles variations de ces fonds

---

<sup>4</sup> Comme le montre le mémoire de l'UQ, *Pour une nouvelle impulsion de l'Université du Québec à la hauteur des aspirations du Québec*, Université du Québec, 2023, qui évalue à 100M\$ le montant annuel pour un rattrapage de ce sous-financement.

compromettent le fragile équilibre de l'UQAM et de plusieurs autres universités du réseau UQ, systématiquement désavantagées par rapport aux autres universités à charte ou anglophones.

Pour les mêmes raisons, toute forme de financement conditionnel devrait être proscrite, dans la mesure où ce type de financement défavorise les universités les plus fragilisées, enseignant à des populations davantage défavorisées mais dont la formation universitaire n'est pas moins essentielle au développement intégral du Québec.

De même, nous nous opposons au financement stratégique qui rend discrétionnaire le financement des universités, s'attaquant à l'autonomie universitaire et à la liberté académique, tout en détournant des étudiantes et étudiants de leurs vocations pour des « besoins futurs » qui ne sont pas encore connus par la science.

Aussi, le financement philanthropique ne devrait pas non plus être encouragé par des compensations, comme celles offertes par le programme Placements Universités, dans la mesure où ce mode de financement favorise encore les universités les plus riches ainsi que les universités anglophones, dont la tradition philanthropique est davantage implantée.

Les droits de scolarité ne devraient pas non plus constituer une forme privilégiée de financement des universités, dans la mesure où ils favorisent encore les universités anglophones ou élitistes, tout en nuisant à l'accessibilité des études pour l'ensemble de la population mais surtout pour les plus pauvres.

Ce principe s'applique également aux étudiantes et étudiants internationaux dont l'impact sur le déséquilibre du financement des universités se fait sentir encore davantage, tout en menaçant la survie du français au Québec du fait de l'importance de cette langue comme *lingua franca* scientifique et du « marché » international de la formation et du savoir.

Si le gouvernement est sérieux dans ses prétentions à défendre le français au Québec, il devrait favoriser les universités entièrement francophones, comme celles du réseau de l'UQ, et en particulier l'UQAM qui défend ce principe à Montréal où se dirigent la plupart des étudiantes et étudiants internationaux et où les populations francophones tendent à se diriger vers l'anglais pour leurs études supérieures.

Il en va de même pour le financement de la recherche et de la création, qui devrait favoriser la recherche et la publication en français, de manière inconditionnelle, c'est-à-dire sans diriger ces subventions vers de la recherche discrétionnaire et utilitariste, visant la génération de profits à court terme. Si la volonté du gouvernement de défendre la liberté académique est sincère, le financement de la recherche ne devrait pas être dirigé par des pouvoirs externes à l'université, comme l'État ou les entreprises privées. Bref, un rehaussement du financement de la recherche s'impose, tant pour la défense du français que pour celui de la liberté académique et pour le développement intégral du Québec.

Nous reviendrons dans la prochaine section de ce mémoire sur la recherche des personnes chargées de cours, mais il importe de souligner immédiatement qu'un financement adéquat de la recherche ne devrait pas se faire en discriminant une partie

de la communauté universitaire parfaitement formée pour le faire. En plus de constituer une grave injustice historique, cette discrimination constitue un gaspillage de ressources investies dans une population hautement formée et qualifiée.

Pour terminer cette partie portant sur le financement des universités, nous tenons à exprimer notre inquiétude en ce qui concerne le financement des nouvelles technologies et des infrastructures. Nous constatons un inquiétant biais idéologique favorisant l'investissement dans des technologies de l'information qui sont loin d'avoir fait leurs preuves, tant sur le plan éthique que pédagogique. Comme le souligne l'OCDE dans son document [Perspectives de l'OCDE sur l'éducation numérique 2021](#), « une plus grande utilisation de la technologie ne se traduit pas automatiquement par de meilleurs résultats d'apprentissage » (p. 4). De même, dans son guide pour les décideurs politiques [IA et éducation](#) (2021), l'UNESCO reconnaît que « les preuves restent rares quant à la façon dont l'IA peut améliorer les résultats de l'apprentissage et quant à savoir si elle peut aider les scientifiques et les professionnels de l'éducation à mieux comprendre comment un apprentissage efficace se produit » ([UNESCO, 2021](#), p. 19). Cette organisation va même plus loin en affirmant que

*si nous continuons à avancer aveuglément, nous devons nous attendre à voir une augmentation des inégalités, couplée à une disruption économique, des troubles sociaux et, dans certains cas, une instabilité politique, avec un risque accru pour les populations technologiquement défavorisées et les minorités sous-représentées* (Smith et Neupane, 2018, p. 12, dans [UNESCO, 2021](#), p. 10)<sup>5</sup>.

Conséquemment, sans nous opposer à un investissement dans la recherche critique sur le domaine de l'intelligence artificielle et les technologies de l'information (au sein desquelles on retrouve également l'enseignement à distance), nous recommandons un moratoire quant à leur implantation dans nos universités et donc un arrêt des subventions spécifiques liées à ces technologies, laissant aux différentes communautés académiques le soin de déterminer l'intérêt ou la nécessité de leur implantation.

#### 4. Spécificités de la situation des personnes chargées de cours

En relation avec toutes ces considérations générales, concernant la spécificité de l'UQAM et le financement des universités, nous voudrions ajouter quelques éléments concernant la situation particulière des personnes chargées de cours. Comme nous le mentionnions en introduction, les conditions de travail et de vie des personnes chargées de cours sont particulièrement affectées par les variations du financement des universités.

En effet, une personne chargée de cours est réputée avoir les mêmes compétences qu'un professeur régulier (à contrat à durée indéterminée) pour donner les charges de cours qui lui sont attribués (autrement cette personne ne pourrait enseigner à l'université) mais son contrat de travail est et restera pour toujours à durée déterminée (généralement le temps

---

<sup>5</sup> Nous reprenons ici l'argumentation du rapport de Comité école et société, cité plus haut, [Intelligence artificielle en éducation. De la mission à la démission sociale : remplaçons l'humain au cœur de l'enseignement](#), (2023).

d'une session universitaire). En d'autres termes, ces personnes sont « précaires en permanence ». Au moment de subir des coupures budgétaires, les universités couperont donc prioritairement dans ce corps professoral structurellement précarisé ou « flexibilisé ».

Bien que ce soit l'ensemble des universités qui ont été précarisées depuis les coupures néolibérales des années 1980 et les diverses vagues de « déficit zéro », de réingénierie de l'État, d'austérité, etc., les personnes chargées de cours sont, en quelque sorte, les canaris dans la mine. À l'UQAM, nous donnons près de 60% des cours de premier cycle et 20% des séminaires des cycles supérieurs. Les coupures dans les charges de cours se traduisent donc par une baisse de l'offre de cours pour l'ensemble de la population étudiante et par une surcharge du travail des professeures et professeurs réguliers ainsi que pour le personnel de soutien qui doit gérer ces coupures. Une hausse et une stabilisation du financement des universités devraient donc se traduire par un rattrapage essentiel pour un corps d'emploi dont la précarisation structurelle constitue une injustice historique mais cette amélioration de nos conditions de travail signifierait une amélioration des conditions d'enseignement pour l'ensemble des communautés académiques du Québec.

Pour que de telles améliorations se produisent, il faut que le financement des infrastructures ne soit pas détourné vers des technologies coûteuses, souvent inutiles et parfois même dangereuses ou contreproductives mais qu'il permette de renouveler des infrastructures sans gruger dans les fonds de fonctionnement, comme cela arrive encore trop souvent, au détriment de l'offre de cours.

Les fonds de fonctionnement devraient, quant à eux, permettre le maintien de petites cohortes, en fonction des besoins sociaux et de la connaissance, et la diminution de la taille des groupes cours en général, en fonction de considérations pédagogiques et psychologiques.

Le financement de la recherche devrait permettre un accès aux subventions de recherche pour les personnes chargées de cours, soit en leur reconnaissant le statut de chercheur principal (comme c'est le cas au CRSH) ou en développant des programmes qui leur sont spécifiquement réservés. Ces fonds dédiés à la recherche des personnes chargées de cours devraient aussi permettre une rémunération des personnes chargées de cours qui les obtiennent, dans la mesure où, contrairement aux professeures et professeurs réguliers, ils et elles ne sont pas rémunérés d'emblée par leur salaire.

Il ne s'agit pas seulement de redresser un tort historique envers une partie importante de la communauté académique, discriminée en fonction de son statut d'emploi, mais aussi de tirer le plein profit du potentiel, des talents et de la volonté de ressources humaines, formées et reconnues par le système d'enseignement supérieur. Cela permettrait également de répondre à un des objectifs du groupe de travail du Chantier sur l'université québécoise du futur qui, dans son rapport, *L'Université québécoise du Futur. Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations* présente un plaidoyer en faveur d'une collaboration « tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société ».

## Conclusion

Le mode de financement actuel nuit à l'UQAM qui, comme les autres établissements du réseau UQ, tire principalement ces revenus des subventions de fonctionnement du gouvernement. Elle se trouve ainsi en concurrence déloyale avec les autres universités montréalaises (à charte et anglophones) qui ont la capacité d'aller chercher des sources de revenus diversifiées.

L'UQAM doit continuer à assumer un rôle fondamental dans l'intégration des étudiantes et étudiants de première génération ou ayant des profils particuliers, ainsi que pour la formation d'une population étudiante francophone. Il est nécessaire que la nouvelle politique québécoise de financement des universités permette à l'UQAM de réaliser sa mission particulière par un financement conséquent. Le gouvernement doit envoyer un message fort en faveur de l'UQAM et du réseau UQ qui participent toujours à l'essor du Québec, ainsi qu'un message clair pour la défense du français.

Finalement, il est nécessaire de rappeler l'importance des chargées et chargés de cours, ces professeures et professeurs enseignants précaires, qui ont formé tant d'étudiantes et étudiants. Rappelons que ces expertes et experts donnent près de 60% des cours au premier cycle. Mais ce sont les premières personnes à faire les frais des coupures budgétaires et se retrouvent bien malgré elles une main d'œuvre jetable au gré des variations de financement. L'accès aux fonds de recherche ne devrait pas non plus être un frein à ces chercheuses et chercheurs, créatrices et créateurs, qui ont beaucoup à apporter pour le Québec.